

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 96-481 du 2 Septembre 1996
Portant nomination des Ministres Délégués

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 96-479 du 27 août 1996 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 96-480 du 2 Septembre 1996 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires ;

DECRETE :

Article Premier : Sont nommés Ministres Délégués :

-Auprès du Premier Ministre

1- Ministre délégué, chargé des Affaires Sociales et de la Réinsertion des Sinistrés :

Mme (Mélanie) IBOURITSO

- Auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation, chargé de la Communication du Développement Urbain et de l'Habitat

2- Ministre délégué, auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation, chargé de la Communication Porte-Parole du Gouvernement :

Mme (Sophie) MOUKOUYOU

3- Ministre délégué, chargé de la Décentralisation Economique

M (Basile) TSONGO

- Auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

4- Ministre délégué, chargé de la Sécurité :

Colonel (Yves Marcel) IBALA

**-Auprès du Ministre de l'Economie du Plan et des Finances,
chargé de la Prospective**

5- Ministre délégué, chargé du Budget et de
la Coordination des Régies :

M. (Luc Daniel Adamo) MATETA

6- Ministre Délégué, chargé de la Prospective :

M. (Georges) TSIBA

-Auprès du Ministre des Hydrocarbures et des Mines

7- Ministre délégué, chargé du Développement Minier :

M. (Félix) MAKOSSO

**-Auprès du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage
des Eaux et Forêts et des Ressources Halieutiques**

8- Ministre délégué, chargé du Reboisement et
des Ressources Halieutiques:

M. (Jean) NGATSIEBE

Article 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 2 Septembre 1996

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



David Charles GANAO

